

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 11 octobre 2022

Présents : Andrée Séquier, Jean Vignon, Jean-Marie Guillet, Patricia Mottin, Anaïs Idelon, Lionel Dusserre, Sandrine Bellier-Benistand, Jean-Christophe Dye, Philippe Desfeux, Jean-Christophe Dye

Excusés ayant donné pouvoir : Lucie Valentin

Délibérations du conseil

➔ Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail d'un agent missionné pour le périscolaire et cantine car la fréquentation de la cantine est forte certains jours nécessitant la présence d'un second agent. De plus, cet agent fera dorénavant accompagnateur dans la navette scolaire le soir afin de récupérer les maternelles de St Julien pour les amener au périscolaire à st Martin. En effet la personne bénévole qui faisait ce service ne souhaite plus continuer.

Voté à l'unanimité.

➔ Madame le Maire informe le conseil que la commune doit signer une convention avec la CCRV concernant la répartition de la taxe d'aménagement communale entre EPCI et communes.

La taxe d'aménagement est reversée aux communes mais depuis la loi de finances pour 2022, il apparaît que le partage de celle-ci est devenu obligatoire avec l'EPCI dont la commune dépend et ceux pour les biens ou terrains communautaires sur le territoire communal, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de la compétence intercommunale.

Il est donc proposé pour les zones d'activités économiques et autres propriétés foncières communautaires de restituer 80% du produit de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI.

Voté à l'unanimité.

➔ Madame le Maire informe le conseil qu'il appartient à la collectivité après avis du centre de gestion de la Drôme de fixer le taux permettant de définir dans la collectivité, la procédure d'avancement de grade pour les cadres d'emploi suivants :

- Adjoints administratifs
- Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe
- Adjoints techniques
- Adjoints techniques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe
- Rédacteurs
- Rédacteurs principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe

Voté à l'unanimité.

➔ Madame le Maire expose au conseil les décisions à prendre concernant le déneigement 2022-2023 :

- Il a été validé lors du conseil du 1^{er} septembre, la location d'un engin de déneigement pour la saison 2022-2023. Les élus ont validé la proposition commerciale du Groupe Huillier, pour la location d'un véhicule de déneigement similaire à celui acquis. L'étrave a été récupérée sur le chasse neige communal.

Voté à l'unanimité.

- La commune fait appel à un prestataire pour le déneigement des routes communales éloignées. Le prestataire actuel a prévenu tardivement la commune qu'il n'assurera plus ce service car il prend sa retraite. Un ancien agent communal des services techniques ayant démissionné de son poste d'agent territorial au sein de la collectivité s'est porté volontaire pour assurer cette tournée. Il a fait une proposition tarifaire pour cette prestation qu'il réalisera avec son propre matériel. Après avoir étudié cette proposition, les élus valident de lui attribuer cette mission pour l'hiver 2022-2023.
Voté à l'unanimité.
- Renouvellement de la convention de viabilité hivernale 2022-2023 avec le Conseil Départemental de la Drôme pour pouvoir assurer le remplacement du service communal de déneigement en cas de défaillance technique ou humaine. Un tarif des prestations est inclus.
Voté à l'unanimité.
- Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de créer un emploi de vacataire pour le déneigement cet hiver afin de renforcer l'équipe technique pour besoin de service ou en cas d'arrêt maladie.
Voté à l'unanimité.

➔ Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter à hauteur de 20 € par agent et par mois pour un temps complet la participation de l'employeur à la Mutuelle Nationale Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2023.
Voté à l'unanimité.

➔ Madame le Maire expose au conseil les futurs projets communaux pour l'année 2023. Cela concerne les projets de rénovation énergétique de la salle des fêtes, la réfection du toit de l'église et la poursuite de la réfection des menuiseries des bâtiments communaux. Il convient donc de solliciter les aides financières de l'Etat, Région Auvergne Rhône Alpes, Conseil départemental et SDED.
Voté à l'unanimité.

➔ Vote des tarifs de la billetterie de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2022-2023.
Voté à l'unanimité.

➔ Décision modificative N°2 du budget eau et assainissement 2022.
- Ajout d'une dépense dans le cadre des travaux de réalisation du schéma directeur d'eau potable.
Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

➔ Madame le Maire propose au conseil municipal de déplacer le panneau d'interdiction de circuler aux véhicules moteurs actuellement situé à l'entrée de la plaine d'Herbouilly au parking du Pot du Loup. Le conseil approuve cette démarche.

Questions diverses

➔ Madame le Maire informe le conseil que les contrats d'assurance groupés passés avec la CCRV arrivent à échéance au 31 décembre 2022. Il convient donc de lancer rapidement un nouvel appel d'offres.

→ Madame le Maire informe le conseil que les agents techniques ont effectué des travaux sur la source du camping desservant un bassin. En effet cette source s'étant déviée naturellement, les travaux consistaient à la rediriger de nouveau dans son bassin.

→ Madame le Maire informe le conseil que le CCAS propose de reporter le traditionnel repas de Noël 2022 des séniors au printemps 2023 afin de l'organiser à l'auberge de Roybon. Cette proposition sera confirmée courant novembre 2022. Le lieu du repas 2023 sera évoqué à l'automne 2023.

→ Madame le Maire informe le conseil que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 14 janvier 2023 à 11h à la salle des fêtes.

Tour de table

Jean-Christophe Dye informe le conseil que la CCRV propose la mise à disposition de bacs composteurs pour les communes membres. Des agents de la CCRV sont venus voir l'emplacement actuel afin de vérifier si les nouveaux bacs pourraient y être installés.

Le bac de compost étant plein, il sera proposé à l'association des jardins partagés de Saint-Martin de récupérer le compost mature.

Jean-Christophe Dye informe le conseil que le comité syndical du PNRV se déroulera le mercredi 12 octobre 2022. Il souhaiterait y évoquer le projet de révision du PLU de Saint-Jean-en-Royans car le PNRV est consulté pour donner son avis sur ce projet. En effet, il est mentionné dans cette révision l'intégration d'une nouvelle unité touristique au Col de la Machine, Jean-Christophe Dye souhaiterait avoir plus de renseignements sur ce point précis et savoir s'il est en lien avec le projet des « Routes Sublimes ».

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 10 novembre 2022 à 20h30

Secrétaire de séance : Jean-Christophe Dye